









La Commission européenne enquête sur les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur pharmaceutique

LEMONDE.FR avec AFP et AP | 17.01.08 | 13h43 • Mis à jour le 17.01.08 | 14h02

 La Commission européenne, soucieuse d'assurer l'accès à des médicaments plus efficaces et moins chers, a lancé, mercredi 16 janvier, une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur pharmaceutique en perquisitionnant chez plusieurs sociétés. La Commission a annoncé des perquisitions chez "un certain nombre de sociétés spécialisées dans les produits pharmaceutiques novateurs ou génériques", sans les identifier. Le français Sanofi-Aventis et le suisse Sandoz (groupe Novartis) ont confirmé la visite d'inspecteurs de la Commission, de même que les britanniques GlaxoSmithKline et AstraZeneca.












Bruxelles veut examiner les accords entre entreprises, notamment pour régler à l'amiable certains litiges, ou encore vérifier que des sociétés ne multiplient pas les plaintes pour gagner du temps. "Les particuliers et les pouvoirs publics veulent un secteur pharmaceutique fort qui offre de meilleurs produits avec un bon rapport qualité-prix", a souligné la commissaire européenne chargée de la concurrence, Neelie Kroes. "Si toutefois des produits novateurs ne sont pas fabriqués et si l'arrivée de médicaments génériques moins chers est, dans certains cas, retardée, nous devons déterminer pourquoi et, si nécessaire, prendre des mesures", a-t-elle ajouté. L'enquête permettra également de déterminer si les sociétés ont délibérément fait obstacle à l'entrée sur le marché de nouveaux laboratoires "soit par l'utilisation abusive des droits de brevet" ou "par des procédures contentieuses à des fins vexatoires".

200 MILLIARDS D'EUROS EN MÉDICAMENTS

Seuls 28 nouveaux types de médicaments ont été lancés entre 2000 et 2004, contre 40 de 1995 à 1999, selon Bruxelles. L'Europe dépense chaque année 200 milliards d'euros en médicaments (soit environ 400 euros par personne). Ces sommes sont majoritairement prises en charge par les services de santé.

L'UE a déjà dans le passé sanctionné AstraZeneca pour avoir exploité les procédures administratives afin de freiner la commercialisation de médicaments génériques. Le secteur pharmaceutique est aussi dans le collimateur de plusieurs gendarmes nationaux de la concurrence. En Allemagne, l'Office anticartel a perquisitionné en octobre 2007 chez Bayer, soupçonné d'accorder des rabais illégaux aux officines qui acceptaient de maintenir un prix élevé pour plusieurs de ses produits, dont l'aspirine. En France, quatre laboratoires, dont Sanofi-Aventis, ont dû s'engager l'été dernier à assouplir leur système de distribution de médicaments.

Un rapport intermédiaire sur l'enquête européenne est annoncé pour l'automne 2008, avant des résultats définitifs au printemps 2009. La Commission n'exclut pas d'ouvrir entretemps des procédures sur des cas individuels.